



Revendre une partie du terrain après obtention du permis

Par **lily**, le **11/05/2015** à **21:25**

Bonsoir, nous ne trouvons aucun terrain qui nous convient dans les zones qui nous plaisent, cela à cause de la surface minimale pour construire trop importante pour notre budget. Si nous achetons un terrain avec cette surface minimale (un tiers peut nous aider pour le financement) et après avoir obtenu notre permis nous en revendons une partie au vendeur avec qui nous aurions un accord, sommes nous dans une illégalité ? Cordialement

Par **goofyto8**, le **11/05/2015** à **21:55**

Bonsoir,
Vous n'êtes peut-être pas à proprement parler dans l'illégalité (1) mais la partie de terrain que vous proposerez à la revente ne vaudra rien puisque trop petit pour construire et donc aucun acheteur ne sera disposé à vous le racheter au prix fort.
(1) *Pour en revendre un morceau, il faudra faire appel à un géomètre et si la partie détachée n'est pas constructible, on pourra vous refuser ce détachement de parcelle.*

Par **lily**, le **12/05/2015** à **07:23**

Bonjour, merci pour votre réponse. En fait en achetant la surface minimale il reste une autre partie de terrain, qui en rajoutant la partie que nous revendrions attendrait à nouveau cette surface pour construire.